Image not found or type unknown

DEMANDE INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Par **sofia13000**, le **27/03/2013** à **18:09**

BONJOUR,
je vous explique ma situation, je me suis fait interpeller par un agent le 15/08/2012 à 01h13 pour avoir effectué un changement de direction " par la droite" :-(sans avertir en plus, l'agent m'a demandé de me rabattre, ce que j'ai fait sur la "bande d'arret d'urgence".
suite à cela, au moment où il vient pour procéder au premier pv, il me dit: " vous avez de la chance, l'appareil est defectueux"... dc il me laisse partir
;-)

Par surprise, je recois chez moi des pv (je pense "à la volée", je n'ai rien signé vu que l'appareil ne fonctionnait pas!!)

je vous dis ce qui est noté:
- 15/08/2012 à 01h13 franchissement ligne continue (correspond à sa demande de s'arreter sur la bande d'arret d'urgence)
-15/08/2012 à 01h17 chgt direction sans avertissement
-15/08/2012 à 01h24 franchissement de ligne continue (qui correspond à celle de 01h13, l'agent l'a rentré 2 fois!!!!)
-15/08/2012 à 01h26 dépassement par la droite.

ces minutes d'ecart correspondent soit disant aux minutes pendant lesquelles l'agent a rempli les pv... alors que je recois des pv "à la volée"

je ne sais plus quoi faire, je passe en jugement, je fonde ma contestation sur le fondement de l'article L 223-2 (on ne peut pas nous retirer plus de 8 points pour des infractions commises simultanément)

Qu'en pensez-vous?

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés